

Règlement particulier
Salles Espace Villeret
Bleue Rouge Verte
Bureau de permanence

11 rue de Saussure
37200 Tours

Bus : ligne 3 et 10 arrêt Mozart



CARACTÉRISTIQUES

Salle bleue		
Capacité	19	personnes
Superficie	29	m ²
Salle rouge		
Capacité	19	personnes
Superficie	34	m ²
Salle verte		
Capacité	19	personnes
Superficie	41	m ²
Bureau de permanence		
Capacité	8	personnes
Superficie	20	m ²
Catégorie	ERP 2 type L	

MATÉRIEL

Matériel disponible sur place	
De 8 à 19	chaises fixes
	chaises pliantes
	tables
1	vidéo projecteur <i>location en sus, sur demande</i>
	<i>Pas d'accès Wifi</i>

Règlement

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement précise les prescriptions figurant dans le règlement général à l'égard des salles bleue, verte, rouge et du bureau de permanence situés dans l'Espace Villeret.

ARTICLE 2 : UTILISATEURS

Les salles peuvent être mises à disposition de personnes morales.

ARTICLE 3 : UTILISATION DE LA SALLE

3.1 DESTINATION D'USAGE

Les salles sont destinées à accueillir des réunions ou activités.

3.2 ACCÈS – HORAIRES

Les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'accès aux salles est possible sur le créneau horaire 9h-23h45.

Un agent municipal de sécurité incendie SIAPP1 assure l'ouverture et la fermeture du site.

3.3 – UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

✓ Aménagement des locaux

L'aménagement de base est installé en format « réunion ».

L'organisateur doit contacter le responsable de la préparation des salles dès qu'il a reçu une confirmation de l'option de réservation de la part de la Ville.

Cet entretien préalable lui permettra d'adapter les installations aux divers impératifs relatifs à la sécurité (branchements de matériels électriques ou de sonorisation, manipulation de matériels).

Les agents municipaux peuvent refuser un aménagement qui ne serait pas conforme aux règles de sécurité.

3.4 – PROPRETÉ

- ✓ Il est interdit de manger dans les salles
- ✓ L'organisateur devra prévoir le temps de vérification de la propreté des locaux sur la période de réservation
- ✓ Chaque salle est équipée de poubelles
- ✓ Du matériel de nettoyage peut être prêté par l'Espace Villeret en tant que de besoin

3.5 – BRUIT

L'organisateur veillera à limiter les sources de bruit ainsi que de diffusion sonore à l'extérieur du bâtiment, particulièrement après 22h.

Ainsi, il sera vigilant à l'égard :

- du volume de la sonorisation
- de la fermeture des portes et fenêtres donnant côté rue
- de la surveillance des éclats de voix et des bruits de moteur au moment de la sortie du bâtiment.

Contacts en mairie

Renseignements généraux, location	Mme Aurélie Cuvier ☎ 02.47.74.56.05 ✉ a.cuvier@ville-tours.fr
Aménagement, branchements	M. J. Paul Bujeau ☎ 02.47.74.56.05 ✉ jp.bujeau@ville-tours.fr
Sécurité	☎ 02.47.21.60.00 à partir de 17h15
Numéros utiles	Police municipale ☎ 02.47.70.88.88 Pompiers ☎ 18 SAMU ☎ 15